

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et Co,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 5.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Novembre 1874.

Chronique générale.

Les amis de M. Christophle prétendent
que sa lettre-manifeste aurait été, avant sa
publication, communiquée au vicomte Em-
manuel d'Harcourt, chef du cabinet du ma-
récchal de Mac-Mahon, et qu'il ne l'aurait
pas désapprouvée. Déjà d'autres journaux
ont annoncé que le même personnage se-
rait favorable à des concessions au centre
gauche.

Ces nouvelles semblent avoir grand be-
soin de confirmation et n'auraient pas d'au-
tre but, de la part des républicains soi-disant
conservateurs, que de compromettre le
marécchal et de l'engager, en quelque sorte
malgré lui, dans la politique du centre gau-
che.

Les confidents de M. Thiers assurent
qu'il sera loin d'être satisfait de la lettre de
M. Christophle, parce qu'elle maintient le
vote du 20 novembre pour les sept ans de la
Présidence du marécchal. Or, M. Thiers ne
peut pardonner au marécchal d'avoir pris sa
place, et toutes les manœuvres de l'ex-pré-
sident ne lui sont inspirées que par sa vio-
lente rancune contre celui qui a osé suc-
céder à M. Thiers. Il ne veut donc, à
aucun prix, du maintien des sept ans
de présidence pour le marécchal de Mac-Ma-
hon.

Le Journal des Débats et la Presse sont les
seuls journaux qui approuvent la lettre de
M. Christophle, et encore assez froidement.
La Presse voit dans cette lettre les bases d'un
accord entre le centre droit et le centre gau-
che. La Presse dit :

« Entre le Septennat impersonnel avec la
transmission des pouvoirs assurée et la pro-
position Périer, il y a une transaction possi-
ble, tout comme entre MM. Waddington

et de Lavergne, d'Audiffret-Pasquier et Pé-
rier, Savary et Dufaure, il n'y a pas d'obs-
tacles insurmontables et de divisions abso-
lues. »

La France prétend qu'il est toujours ques-
tion d'une demi-démission du général de
Cissey qui, tout en conservant le portefeuille
de la guerre, abandonnerait la vice-prési-
dence du conseil.

D'après le même journal, une importante
résolution vient d'être prise par les mem-
bres du cabinet. A la majorité de 6 voix con-
tre deux, — M. Grivart étant absent, — les
ministres se sont définitivement prononcés
pour l'envoi d'un Message présidentiel à
l'Assemblée.

Le conseil s'est, en outre, trouvé d'accord,
sans qu'il parût nécessaire de voter une se-
conde fois, pour remettre à M. le duc De-
cazes le soin de rédiger le projet de Message.
Le texte sera ensuite discuté en conseil,
avant d'être soumis à la signature du maré-
chal.

Une opinion paraît prévaloir chez plu-
sieurs ministres : c'est que ce document
présidentiel ne devrait contenir rien qui en-
gageât de nouveau le Président sur le ter-
rain politique, et qui fût, par suite, de na-
ture à compromettre l'union entre l'Assem-
blée et le chef du pouvoir exécutif nommé
par elle.

Une autre partie du conseil, dans laquelle
on cite MM. de Cumont, Tailhand, Caillaux,
et aussi, nous dit-on, M. Mathieu-Bodet,
voudrait au contraire que le Président insis-
tât sur la nécessité de voter immédiatement
des lois constitutionnelles.

Dans ces conditions, la formule à trouver
pour le Message est, en quelque sorte, une
formule diplomatique; c'est précisément
cette nécessité qu'ont invoquée certains
membres du cabinet, en proposant que le
ministre des affaires étrangères fût chargé
de la rédaction.

On lit dans la France :

A l'approche du grave débat qui va s'ou-
vrir à l'Assemblée sur la loi des cadres, on

parle de la nomination d'un sous-secrétaire
d'Etat de la guerre qui serait chargé de se-
conder le général de Cissey dans sa tâche
difficile. Si nos informations sont exactes,
on n'hésiterait plus que sur le choix du ti-
tulaire. Au cours de la dernière session, le
nom du général Chareton avait été pro-
noncé; mais il ne peut plus évidemment
en être question aujourd'hui, puisque c'est
son propre projet qu'il s'agit de com-
battre.

On lit dans le même journal :

Les journaux des départements, en ce
qui concerne notre programme, se divisent
en deux camps :

Le camp de ceux qui le prennent en
riant;

Le camp de ceux qui le prennent au sé-
rieux et le discutent plus ou moins sérieuse-
ment.

Lorsque, dans les conjonctures extrêmes
où les événements de 1870 ont jeté la Fran-
ce, des journaux français ne trouvent, à
propos d'une proposition dictée par le plus
sincère patriotisme, que des lazzi et des
quolibets, ces journaux méritent d'être qua-
lififiés de « cœurs légers. »

Ces lazzi sont trop affligeants pour qu'ils
puissent inspirer un autre sentiment que
celui de la tristesse et de l'humiliation...
oui, de l'humiliation causée par l'existence
d'une telle presse.

Le ministre des travaux publics a adressé
aux préfets la circulaire suivante :

« Paris, le 14 novembre 1874.

« Monsieur le préfet,

« Un certain nombre d'ingénieurs et d'a-
gents des ponts et chaussées et des mines
ont accepté, dans ces dernières années, le
mandat de conseiller municipal sans y avoir
été préalablement autorisés par l'adminis-
tration.

« Je ne puis accorder qu'il en soit ainsi
désormais.

« Vous voudrez bien, à l'occasion du pro-
chain renouvellement des conseils munici-
paux, en prévenir les fonctionnaires et
agents de tout ordre qui dépendent du mi-
nistère des travaux publics.

« Les fonctions de conseiller municipal ne
sont assurément pas incompatibles avec
celles d'agents des ponts et chaussées et des
mines; je reconnais même qu'elles peuvent
être utilement et honorablement occupées
par beaucoup d'entre eux.

« Vous leur ferez observer cependant
qu'ils sont exposés, en faisant partie des
conseils municipaux, à sortir de l'impartia-
lité et de la réserve commandées par leur
situation administrative, notamment à don-
ner leur avis sur des questions qui se rap-
portent aux services dont ils sont chargés, et
qu'il peut en résulter de sérieux inconvé-
nients.

« Les fonctionnaires et agents de tout or-
dre du ministère des travaux publics devront
donc, avant d'accepter d'être membres d'un
conseil municipal, demander par votre in-
termédiaire et obtenir l'assentiment de l'ad-
ministration supérieure.

« J'adresse ampliation de la présente cir-
culaire à MM. les ingénieurs en chef des
différents services compris dans votre dé-
partement.

« Recevez, monsieur le préfet, l'assu-
rance de ma considération la plus distin-
guée.

« Le ministre des travaux publics,
« E. CAILLAUX. »

Le ministre de l'instruction publique
vient d'adresser la lettre suivante à un in-
stituteur de la Haute-Vienne, M. Dupret :

« Monsieur l'instituteur,

« Je suis heureux de vous annoncer que,
par décret en date du 14 novembre 1874,
vous avez été nommé, sur ma proposition,
chevalier dans l'ordre national de la Légion-
d'Honneur.

« Instituteur depuis quarante ans dans la
commune de Pierre-Buffière, succédant

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

HISTOIRE D'UNE JAMBE DE BOIS.

(Suite et fin.)

Environ 18 mois après, M. Thevenet reçut
d'Angleterre la lettre suivante :

« Monsieur Thevenet,

« Voici un mandat de 250 guinées sur
Paris que je vous prie d'accepter de ma re-
connaissance. En me privant du membre
qui était le seul obstacle à mon bonheur ici-
bas, vous m'avez rendu le plus heureux des
mortels. Et maintenant, ô le meilleur des
hommes! vous allez enfin apprendre les
motifs réels de l'action qu'il vous a plu de
traiter de folie et de caprice. Vous avez sou-
tenu que rien au monde ne pouvait obliger
à se priver volontairement d'un membre. Il
était beau à vous de refuser la gageure que
je vous offrais; mais apprenez la vérité.

« Peu de temps après mon dernier retour
des Indes-Orientales, je fis la connaissance
d'Emily Harley; j'en devins amoureux jus-
qu'à la folie. Sa richesse et la noblesse de sa
famille firent partager mon empressement à
mes parents, quoique je n'eusse en vue que
sa beauté et son caractère angélique. Je me
soumis donc à traîner avec tant d'autres son
char de triomphe.

« Hélas! mon cher monsieur, j'eus le
bonheur de devenir le plus malheureux de
tous mes rivaux, car elle n'aima que moi, elle
m'avoua son amour et me refusa sa main.
Ce fut en vain que je continuai à lui rendre
mes devoirs, et que ses amis se joignirent à
moi, elle fut inexorable.

« Je fus longtemps sans découvrir les
motifs de son refus obstiné. Enfin une de
ses sœurs me révéla le mystère. Miss Harley
était un prodige de beauté, mais, chose
étrange, elle était née avec une seule jambe,
et ce défaut lui faisait refuser sa main dans
la crainte qu'il ne m'inspirât du dégoût.

« En apprenant cela, ma résolution fut
aussitôt prise. Je me déterminai à faire dis-

paraître ce défaut de ressemblance entre
nous, et grâce à vous, respectable Thevenet,
il n'existe plus.

« Je revins à Londres avec ma jambe de
bois, et j'obtins bientôt la main de miss
Harley; car, grâce à une lettre qui m'avait
précédée, le bruit courut que je m'étais cassé
la jambe par une chute de cheval, et que cet
accident avait nécessité l'amputation; je
devins l'objet de la pitié générale. Le lende-
main de notre mariage, je lui fis pour la
première fois l'aveu du sacrifice que j'avais
fait pour parvenir à obtenir sa main. Son
amour s'en augmenta encore. Oh! docteur,
je perdrais dix jambes de plus, sans le
moindre regret, pour obtenir mon Emily.

« Il n'y a que la mort qui puisse mettre
fin à la reconnaissance que je vous ai vouée.
Venez nous voir à Londres, et quand vous
connâtrez cet ange de ma vie, si vous me
traitez de fou, vous envierez ma folie.

« Charles TEMPLE. »

Or le docteur montra longtemps cette
lettre à ses amis en leur rapportant toutes

les particularités qui l'avaient précédée, et
jamais il ne racontait cette histoire sans
étouffer de rire et sans ajouter : il est plus
fou que jamais.

Et il répondit la lettre suivante :

« Monsieur Temple,

« Je vous remercie de votre souvenir
vraiment royal, car je ne puis autrement
qualifier l'envoi d'une somme fort au-dessus
des humbles services que je vous ai rendus.

« Je vous félicite sur votre mariage avec
votre admirable compatriote. En vérité, je
regarderais de près à sacrifier une jambe,
même pour parvenir à la possession d'une
femme belle et vertueuse, et cependant ce
n'est pas trop, si en résultat on est plus heu-
reux avec une jambe de moins. Il en eût
une côte à Adam pour posséder Ève; beau-
coup d'autres, depuis lui, ont exposé leurs
os pour les belles, et même quelques-uns
ont joué leur tête pile ou face... Mais, mal-
gré vos protestations, trouvez bon que je
persiste dans ma première opinion. Très-
probablement vous avez raison à présent,

dans ce poste à votre père qui, lui-même, l'avait conservé durant trente années, vous avez su, comme lui, dans vos modestes fonctions, mériter l'estime et les sympathies de tous.

Je me félicite de pouvoir honorer, en votre personne, le corps si laborieux et si méritant de nos instituteurs primaires.

» DE CUMONT. »

Le *Journal officiel* publie la note suivante en tête de sa deuxième partie :

« Plusieurs journaux reproduisent une note relative aux décisions qui auraient été arrêtées dans le conseil des ministres, et à l'attitude que le gouvernement compterait prendre dans la discussion des lois constitutionnelles.

» Les informations que renferme cette note sont dénuées de fondement. »

La *France* dit à ce sujet :

« Malgré la note publiée par le *Journal officiel*, nous persistons à penser que nos informations étaient exactes ; qu'il y aura un message, et que la question des lois constitutionnelles y sera discrètement traitée, sans que l'Assemblée soit mise en demeure de la résoudre.

» Nos lecteurs comprendront que nous n'avons rien de plus à dire sur ce sujet. »

On parle d'une lettre de M. de Carayon-Latour, dans laquelle serait défini le rôle de la droite parlementaire pendant la session qui va s'ouvrir.

Cette lettre emprunterait une importance particulière aux relations intimes du signataire avec le comte de Chambord, dont il a été déjà plusieurs fois l'interprète.

On vient d'arrêter à Florence le nommé Francesco Natta, l'un des dignitaires, un des triumvirs, comme on l'appelle, de l'Internationale.

Natta venait d'arriver de Genève pour renouer les fils brisés par les nombreuses arrestations de membres de la société, opérées en Italie ces temps derniers par les saisies d'armes et de documents qui en avaient été la suite.

La police, informée de son arrivée, se mit à sa recherche. S'étant aperçu qu'il était épié, il résolut de quitter la ville ; mais au moment où il entra dans la gare du chemin de fer, il fut arrêté.

Natta voulut cacher son nom, mais il finit bientôt par le déclarer, ainsi que sa qualité de membre de l'Internationale.

Cependant il nie être venu à Florence dans un but politique. Son voyage n'aurait eu pour but, d'après lui, que des affaires relatives à une fabrique d'une machine à coudre dont il est le propriétaire, et qui fonctionne dans la ville.

On fit une perquisition minutieuse dans cette fabrique, laquelle, après de longues recherches, amena la découverte dans une

cache pratiquée dans un four et récemment murée, d'une quantité considérable de papiers relatifs à l'Internationale et de nature à jeter une vive lumière sur les agissements de cette société, tant en Italie qu'à l'étranger.

Jusqu'à présent, la justice a entre les mains soixante et un membres de l'Internationale qui seront prochainement jugés à Florence.

Etranger.

Une correspondance autographique dirigée par le docteur Zehlicke, ancien rédacteur de la *Gazette de Spener*, publie un article louant le comte d'Arnim, article que reproduisent aujourd'hui tous les journaux de Berlin.

D'après ces renseignements, le comte d'Arnim serait coupable, non pas d'un simple détournement de documents officiels, mais d'une véritable conspiration contre le prince de Bismark.

La correspondance dit que cette conspiration a été ourdie en même temps à Paris, à Vienne et à Berlin, et que le comte d'Arnim fait preuve d'imprudence en soutenant qu'il n'a pas pris part aux publications de la *Presse* de Vienne. La correspondance berlinoise ajoute que l'on a cru un moment que la santé du prince de Bismark ne s'améliorerait pas et que l'on espérait profiter de cette circonstance pour mettre le comte d'Arnim à sa place. Le docteur Zehlicke reproche, en outre, à l'ancien ambassadeur, de n'avoir pas empêché la chute de M. Thiers.

Nouvelles militaires.

On sait que le ministre de la guerre n'opposera pas de contre-projet au projet de loi sur les cadres et l'effectif de l'armée active et de l'armée territoriale, préparé par la commission de réorganisation de l'armée, et se bornera à présenter un certain nombre d'amendements sur les questions où il ne partage pas l'avis de la majorité de la commission.

Cette manière de procéder est propre à éviter une discussion qui aurait pu traîner en longueur, si le gouvernement avait rédigé de son côté un projet aussi volumineux que celui de la commission, et rendra certainement plus facile aux membres de l'Assemblée la tâche qui leur incombe.

Il est incontestable, d'ailleurs, que, quoique présentant une certaine diffusion, le rapport du général Charetton a fort bien établi les bases les plus essentielles sur lesquelles doit reposer notre organisation militaire, et il paraît superflu d'en recommencer l'exposé sous une autre forme.

On ne peut guère, jusqu'ici, indiquer d'une manière positive quelles sont les parties du projet visées par les amendements du gouvernement ; néanmoins, d'après ce que l'on sait des idées du ministre de la

guerre en matière d'organisation, on est fondé à croire qu'il se séparera de la commission sur les points que nous allons indiquer.

D'abord, sur la question si controversée du nombre de compagnies dont le bataillon d'infanterie doit être formé, le général de Cissey demanderait 6 compagnies et non 4, comme le propose la commission ; il maintiendrait, à peu de chose près, sous le rapport de la composition des cadres, le régiment tel qu'il existe maintenant, éviterait la suppression d'un grand nombre d'emplois de capitaines, telle qu'elle résulte des dispositions du projet, et voudrait conserver, autant que possible, le nombre actuel de bataillons de chasseurs à pied, réduit de 30 à 18 par la commission.

Il serait partisan du 2^e chef d'escadron dans les régiments de cavalerie (la commission admet 4 officiers supérieurs par régiment : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 chef d'escadron et 1 major), laisserait à l'artillerie le régiment de pontonniers que le projet rattache au génie, combattrait l'organisation du génie en bataillons isolés de sapeurs-mineurs, et proposerait la création d'un 4^e régiment du génie, ce qui ferait 4 régiments au lieu de 20 bataillons dont il est question dans le projet.

Il serait d'avis que le corps d'état-major restât constitué comme corps indépendant, sauf certaines modifications dont une des plus importantes concernerait l'avancement devenu trop lent. Enfin, le ministre de la guerre demanderait que l'armée territoriale fût organisée par bataillons au lieu de l'être par régiments.

Tribunaux.

UN TYRÉE DE LA COMMUNE.

« Comment pourrais-je bien échapper aux recherches de la police ? » s'était dit un jour Lecaffette, qui, comme on le verra tout à l'heure, a joué un rôle assez actif sous la Commune. Et, après maintes réflexions, il avait imaginé ceci : Je vais essayer d'entrer comme employé dans les bureaux de la réconstitution des actes de l'état civil ; là, je pourrai, je l'espère, me fabriquer un extrait de naissance et transformer ainsi mon individualité. Puis, il s'était fait agréger comme employé dans ces bureaux, aux appointements de 1,800 francs par an, et peu après son installation il était porteur d'un acte de l'état civil, au nom de Victor Lecaffette.

Le commissaire de police de son quartier l'inquiétait bien quelque peu ; à plusieurs reprises, il lui avait adressé cette question : « N'êtes-vous pas celui qu'on appelait, sous la Commune, à la mairie du treizième arrondissement, le citoyen Gabriel Lecaffette ? » Mais Lecaffette avait toujours répondu imperturbablement : « Il y a erreur ; je ne suis pas Gabriel, mais Victor Lecaffette. Voici mon acte de naissance. » Et Victor était sorti victorieux de l'épreuve.

Malheureusement pour lui, les bureaux des actes de l'état civil sont très-fréquentés.

car vous êtes encore dans les enchantements de la lune de miel... mais j'ai raison aussi, avec cette différence qu'il faut du temps pour justifier mon opinion, car ce n'est qu'à la longue que nous nous résignons à reconnaître les vérités qui froissent nos illusions ou notre amour-propre.

» Souvenez-vous, monsieur, que si mes prévisions ne me trompent pas (et Dieu veuille qu'elles n'abusent !) avant deux ans d'ici, vous commencerez à désirer que l'amputation eût eu lieu au-dessous du genou ; dans trois ans vous pourrez fort bien vous arranger de la perte d'un pied seulement ; dans quatre ans vous jugerez qu'il eût suffi de la perte de votre gros doigt de pied, et avant la fin de la cinquième année vous regretterez le sacrifice du petit doigt seulement.

» Tout ceci, croyez-le bien, je le dis sans révoquer en doute ce que vous me dites des hautes qualités de M^{me} Temple. La beauté et la vertu ne sont pas des qualités aussi passagères que le jugement de l'homme. Dans ma jeunesse j'eusse volontiers exposé ma vie

pour ma bien-aimée, mais jamais je n'eusse sacrifié une jambe. Je ne me serais jamais repenti de la perte de l'une, mais chaque jour j'eusse regretté l'autre. Et si j'avais tant fait que de consentir à un pareil sacrifice, j'eusse dit assurément : Thevenet, mon ami, vous avez fait là une folie qui n'a pas de nom !

» J'ai l'honneur, etc. G. THEVENET. »

En 1793, le docteur Thevenet, dénoncé comme aristocrate par un confrère jaloux de sa supériorité, s'enfuit à Londres pour se soustraire au danger d'une opération qu'il n'avait jamais faite à personne, et à son arrivée à Londres il s'informa de la résidence de M. Ch. Temple, qui lui fit sur-le-champ ouvrir sa porte.

Assis sur un bon fauteuil au coin du feu, un pot de porter mousseux et vingt gazettes autour de lui, semblaient lui interdire la faculté de se lever.

— Vous êtes le bienvenu, Monsieur Thevenet, s'écria Ch. Temple. Excusez-moi si je reprends mon fauteuil, ma damnée jambe de

bois ne fonctionne pas toujours très-bien. Sans nul doute, mon digne ami, vous avez voulu voir si je suis revenu de mes extravagances.

— Hélas ! non, c'est comme fugitif de mon pays que vous me voyez, et je viens vous demander protection.

— Eh bien, docteur, je ne veux pas que vous ayez un autre asile que ma maison, car vous êtes sage entre les sages... En ce moment, mon cher monsieur, je serais amiral, si cette maudite jambe de bois ne m'excluait du service de mon pays. Je lis ici des nouvelles de la plus haute importance, et je mandis mon étoile, car je ne puis prendre part à rien de ce qui se passe. Il fallait que vous vinssiez m'apporter des consolations.

— Mais, Monsieur Temple, mais l'ange de votre vie n'est-il pas un ange consolateur ?

— Oh ! l'ange est envolé, sa jambe de bois l'empêche de danser, et elle s'est adonnée au jeu et au scandale, il n'y a pas moyen d'en avoir raison. Pourtant c'est une assez bonne femme... à sa manière.

— Ainsi donc, en résumé, j'avais raison.

Une de ses victimes le reconnut et le dénonça à l'autorité. Il fallut bien alors que notre homme avouât son identité. Et voilà notre raissait aujourd'hui devant le conseil de guerre pour purger une condamnation par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée.

L'accusé est un ancien clerc de notaire ; mais, paraît-il, il s'occupait beaucoup plus de chansons révolutionnaires que de son

Le 4 septembre 1870, l'accusé est entré au bureau de bienfaisance de la mairie du treizième arrondissement. Au 18 mars il a pris possession du bureau militaire de ce quartier, et il y a rempli, jusqu'à l'entrée des troupes dans Paris, l'importante fonction de délégué du ministère de la guerre. Comme tel, il faisait rechercher et arrêter ceux qui refusaient de servir dans les rangs de l'armée.

M. le commandant Romain, commissaire du gouvernement, a soutenu l'accusation. L'organe du ministère public a représenté Lecaffette comme étant un esprit révolutionnaire et exalté. C'est un des défenseurs de la cause du désordre qui ne mérite aucune pitié. Il mourra dans l'impénitence finale. Après comme avant la Commune, il est animé des mêmes sentiments contre l'ordre social, comme le prouvent certaines chansons ou poésies saisies à son domicile.

M. le commissaire du gouvernement donne au conseil lecture de quelques passages de ces œuvres poétiques.

Comme échantillon, citons la pièce suivante adressée à Victor Hugo :

LES EXTRÊMES

ou

LA RÉPUBLIQUE SANS RÉPUBLICAINS.

Pour parodier Thiers, qui veut nous faire croire
Que la nuit c'est le jour,
Comme lui je m'en vais, en dépit de l'histoire,
Raisonné à mon tour.
Peuple, réjouis-toi ! Les effrayants problèmes
Posés pour ton bonheur,
Vont être résolus par la loi des extrêmes...
Avenir enchanteur !
On verra l'égoïste, au front atrabilaire,
Se transformer soudain,
Rire, tendre la main et dire au prolétaire :
Frère, voici du pain !
Le docteur désormais ne faisant plus parade
De son art assassin,
Moins fat et plus savant, guérira son malade,
Ce qu'il cherchait en vain.
La jeune fille, svelte, aimable, radieuse
Comme l'astre du jour,
Entretenant son amant sous l'ombre de l'œuvre,
L'enivrera d'amour.
Les martyrs des pontons, qu'a trahis la victoire,
Quand leur grâce viendra,
Comme le grand Barbès, d'immortelle mémoire,
Ils voudront rester là !
Et bien ! ne suis-je pas au moins aussi logique
En rimant ces quatrains,
Que monsieur Thiers voulait fonder la République
Sans les républicains.

Enfin, autre spécimen de vers faits sur des bouts rimés :

— Hélas ! oui, mon cher docteur, et j'ai pris pour mes fils cette devise : Ne faites jamais pour une femme un sacrifice irréparable. Coupez, pour lui être agréable, vos cheveux, votre barbe et vos ongles, c'est très-bien, parce que cela repousse avant qu'on ait le temps de le regretter ; mais ne sacrifiez pour elle ni bras ni jambes, fût-elle un ange comme votre mère.

Un livre qui sera bientôt dans toutes les mains, c'est *L'Art de connaître et de réparer soi-même les Montres et les Pendules*. Tout ce qu'il faut savoir pour acheter, conduire, régler et réparer les pièces d'horlogerie, est enseigné avec une clarté parfaite : un enfant peut comprendre et exécuter.

Pour recevoir cet ouvrage franco, adresser 4 fr. en timbres-poste au Directeur de la fabrique *L'Alliance horlogère*, à Pontarlier (Doubs).

CONSEILS AUX ESPAGNOLS.

Espagnols, voulez-vous, par vos vœux exprimés, Jouir des droits de l'homme, en tous lieux imprimés, Qu'au timon de l'Etat aucun sabre ne prime ? Craignez à chaque instant que Prim ne vous opprime ! Tout pouvoir, en ses mains, doit être supprimé ; Tout acte autoritaire, à l'instant réprimé : De tous les courtisans que la honte déprime, Faites raffe complet ! Au peuple seul la prime !

M. le commissaire du gouvernement conclut en requérant une application rigoureuse de la loi.

M. Fenet présente la défense. Le conseil condamne le poète à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Les diverses factions conservatrices de notre ville ayant reconnu l'impossibilité d'engager la lutte, se sont abstenues dans les élections d'hier. Aussi le résultat est-il tel que nous l'avions prévu.

Voici le nombre de voix obtenues par chacun des conseillers de la liste républicaine :

Électeurs inscrits.....	3,032
Nombre de votants.....	4,294
Abstentions, 4,738.	
1. Bury.....	4,198 voix.
2. Lecoy.....	4,187
3. Abellard.....	4,187
4. Bodin.....	4,184
5. Gratien.....	4,160
6. Poitou.....	4,147
7. Rosset.....	4,139
8. Combier.....	4,134
9. Jarry.....	4,130
10. Poitevin.....	4,120
11. Terrien.....	4,112
12. Gauron.....	4,086
13. Voisin.....	4,085
14. Guédon.....	4,084
15. Rousteaux.....	4,083
16. Boret.....	4,079
17. Guérin.....	4,061
18. Jacob.....	4,061
19. Considérant.....	4,048
20. Deschamps-Simon.....	4,044
21. Coulon.....	4,036
22. Sarget.....	4,004
23. Bonneau.....	999
24. Luard.....	986
25. Cholet.....	985
26. Guérineau.....	984
27. Garreau-Moulard.....	957

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1874. — Formation des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi militaire du 27 juillet 1872 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échouera au tirage, à moins qu'ils ne produisent, avant ce tirage, un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux ; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et, en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} novembre 1874.
Le Conseiller municipal délégué faisant fonctions de Maire de Saumur,
BURY.

Le Charentais nous apprend que, par une récente décision, notre compatriote, M. le

général Arnaudeau, qui a occupé les fonctions de commandant de la subdivision militaire de la Charente, a été nommé commandant de la subdivision de la Charente-Inférieure, à La Rochelle.

M. le général Arnaudeau, dont la haute capacité avait attiré l'attention du gouvernement, qu'il a représenté dignement au congrès de Bruxelles, a laissé à Angoulême les meilleurs souvenirs.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dans quelques heures, les *Bons Villageois* de M. Sardou vont prendre possession de notre scène. Bientôt le premier acte de la pièce nous montrera le tableau si animé des villageois de Bouzy-le-Têté autour du lavoir public, ainsi qu'une scène de pêche très-divertissante, en attendant la fête patronale dudit Bouzy, où aura lieu le défilé grotesque des sapeurs-pompiers de la commune.

Au sujet de cette représentation, nous devons dire que les principaux rôles des *Bons Villageois* sont fort bien distribués. A côté de M. Marck, nous voyons figurer sur le programme les noms de M. Boulège (*Morisson*), Gaugiran (*Henri Morisson*), Hems, Silvy et Cifolelli (*Floupin, Grinchu et Téillard*), puis ceux de M^{me} Hems, Gaugiran, Anglade et Grisar. Cette réunion d'artistes de mérite est un sûr garant de la bonne interprétation de l'ouvrage.

Il faut avouer que *Nos bons Villageois* auront eu du bonheur à Saumur. Au commencement du mois de janvier 1867, la pièce de Victorien Sardou, représentée deux fois avec un grand succès, comptait au nombre de ses interprètes M^{lle} Jeanne Nantier, de la Porte-Saint-Martin, M^{me} Armand, M. Octave Lamy, M. Réal, M. Coquelin cadet (aujourd'hui à la Comédie-Française). Malheureusement M. Réal, artiste de la Gatté, ne savait pas suffisamment le rôle du colonel de Villepreux, ce qui n'avait pas été sans jeter une certaine froideur dans le public. Ce soir, nous n'avons à redouter rien de semblable. Donc, pour cette raison et pour d'autres encore, la représentation de *Nos bons Villageois* promet d'être plus brillante que celles données il y a huit ans à Saumur.

Faits divers.

CURIEUSE STATISTIQUE.

Pendant le troisième trimestre 1874, les boucheries chevalines de Paris ont fourni à l'alimentation publique 284,110 kilog. de viande provenant de 1,555 chevaux, ânes et mulets. Le nombre de ces animaux livrés à la boucherie pendant le trimestre correspondant des années précédentes, était de 1,144 en 1872, de 626 en 1869 et de 535 en 1867. Le même progrès a eu lieu en province.

Les chevaux livrés à la consommation sont payés de cent vingt-cinq à cent cinquante francs en moyenne, c'est-à-dire au moins cent francs plus cher que ne les payaient autrefois les éleveurs. Les causes principales de la livraison à la boucherie sont : les déformations des pieds, les efforts des tendons et des ligaments, le cornage, la pousse, la méchanceté, la vieillesse, etc.

UN AFFREUX CAUCHEMAR.

L'histoire que nous allons raconter rappelle les contes les plus terribles d'Edgard Poe ; cette histoire est vraie pourtant : la réalité est souvent plus fantastique encore que le roman.

N° 6, rue de Savoie, demeurait, depuis deux ans, un jeune ménage, M. et M^{me} Brémont. Ayant tout pour être heureux, ils ne désiraient qu'une chose : un enfant.

Il y a quelques mois, M^{me} Brémont accouchait d'une petite fille ; le bonheur du jeune ménage fut alors complet.

On mit l'enfant en nourrice ; mais la jeune mère, craignant qu'elle ne fût pas bien soignée, la retirait bientôt et la gardait auprès d'elle.

La nuit dernière, la petite fille se mit à crier.

— Elle a sans doute froid, se dit la jeune mère, et sortant le petit être de son petit lit, elle le coucha à côté d'elle.

Dans la journée, M^{me} Brémont avait entendu parler de voleurs d'enfants ; bientôt

elle s'endormit et eut un cauchemar épouvantable.

Elle rêva qu'une vieille mégère, au visage hideux et bourgeonné, s'approchait d'elle et voulait lui ravir son enfant. La pauvre mère serrait de toutes ses forces sa petite fille contre son cœur ; mais la voleuse était la plus forte, et M^{me} Brémont se réveilla au moment où, dans son rêve, elle se voyait enlever son enfant.

Sa petite fille était toujours dans ses bras ; toute heureuse de sortir de cet horrible cauchemar, la pauvre mère la couvre de baisers.

L'enfant ne se réveille pas sous l'étreinte passionnée de sa mère ; le pauvre petit être est déjà froid.

La malheureuse femme l'avait étouffé pendant son horrible cauchemar !

LA MAISON DES FOUS.

Avez-vous jamais visité un asile d'aliénés ? C'est un bien horrible spectacle.

A l'extérieur, on croit voir une charmante maison de campagne, entourée de jardins et ravissamment située. Mais, quand on entre, on se trouve dans une prison ; on entend des grilles épaisses grincer sur leurs gonds ; à toutes les portes de lourdes serrures, à toutes les fenêtres de solides barreaux.

On voit tous ces malheureux, aux figures grimaçantes et hideuses, se promener dans leurs cellules comme des bêtes fauves dans leurs cages.

Mais ce qui est encore plus horrible qu'une maison de fous, c'est une maison de folles.

Quand on visite la villa Evrard, ou l'asile Sainte-Anne, on a le cœur serré malgré soi.

Les femmes ont la folie plus douce, mais plus triste que les hommes ; les folles furieuses sont rares.

Quelques-unes sont poursuivies par de perpétuels cauchemars ; d'autres passent leurs journées tout entières perdues dans un rêve, qu'elles se figurent être une réalité. Jamais je n'oublierai le sentiment de tristesse profonde que j'ai éprouvé en visitant la villa Evrard.

C'était l'heure de la promenade. Toutes ces malheureuses étaient dans le jardin. Il y en avait de jeunes et de vieilles, de jolies et de laides ; quelques-unes avaient une expression de souffrance indicible ; d'autres avaient sur les lèvres un sourire vague. Mais je vois encore une toute jeune fille, adorablement jolie, embrassant une marguerite.

Une personne qui se trouvait avec moi lui adressa la parole.

La pauvre folle tourna vers nous ses deux grands yeux vagues et nous dit : — C'est ma sœur ! je l'aime bien.

Depuis quelques années, le nombre des fous et surtout des folles va toujours en augmentant et les asiles se sont trouvés trop peints.

Aussi le conseil général du département de la Seine vient-il de voter, dans une de ses dernières séances, un crédit de 600,000 fr., qui va être employé à construire, à l'asile Sainte-Anne, un vaste bâtiment qui pourra contenir 200 femmes.

Si le nombre des aliénés continue à augmenter chaque année, bientôt il ne suffira plus d'agrandir ces sinistres maisons : il faudra en construire d'autres.

RARE EXEMPLE DE SANG-FROID.

On n'a pas, croyons-nous, publié encore une anecdote, à la fois curieuse et poignante, qui se rattache à l'occupation de l'Aube par les hordes prussiennes, et dont M. Alphonse Douine de Villadin a été le héros.

Tout le monde se rappelle le combat de Nogent-sur-Seine qui fournit aux Prussiens l'occasion d'exercer une fois de plus leur proverbiale cruauté.

A la suite de cette courte lutte, deux jeunes gens de Villadin, parmi lesquels était M. Alphonse Douine, tombèrent entre les mains de l'ennemi.

Ayant été pris les armes à la main sans porter le costume des troupes régulières, ils furent condamnés sommairement à être fusillés.

On les plaça à côté l'un de l'autre et quatre soldats furent chargés de l'exécution. Au moment où ils les mettaient en joue, Alphonse Douine s'effaça brusquement, et tandis que son malheureux compagnon tombait foudroyé, lui en fut quitte pour une

balle qui lui mordit profondément les chairs de l'épaule gauche.

Ici commence l'épopée. Avec un sang-froid indescriptible, Douine se laisse tomber tout d'une pièce à côté de son infortuné camarade. Retenant son souffle, malgré le saisissement qui l'étreignait à la gorge, il ne fait pas un mouvement, pas un muscle de son corps ne tressaille. Cependant les soldats s'approchent, ils regardent leurs victimes, tirent sur eux nonchalamment le coup de grâce.

Douine a le sublime courage de rester immobile. La dernière balle l'effleure sans l'atteindre sérieusement ; son immobilité reste la même, on pouvait facilement le confondre avec le cadavre gisant à ses côtés.

La plume se refuse à dépeindre les angoisses de ce courageux citoyen pendant que ses bourreaux, le croyant mort, tournaient autour de lui. Le moindre mouvement, le plus léger tressaillement, le plus faible soupir arraché par la douleur eussent été son arrêt de mort. Il conserva une rigidité cadavérique, et, après quelques minutes, des siècles ! les ennemis s'éloignèrent.

Douine, soulevant légèrement sa paupière, les regarda s'éloigner, et bientôt il respira à pleins poumons en les voyant disparaître derrière un pli de terrain. Il conserva encore son immobilité pendant quelques instants ; puis, bien certain que les féroces Allemands étaient définitivement partis, et malgré les douleurs que lui causaient ses blessures, il rampa lentement sur le sol jusqu'à ce qu'il eût atteint un fourré.

Alors, se sentant sauvé, il reprit courage, se cacha comme il put jusqu'à la nuit qui lui permit de regagner son domicile distant d'une vingtaine de kilomètres.

Enfin, il arriva à Villadin, pâle, épuisé, mourant de fatigue, mais sauvé.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Courrier Financier.

La faiblesse de nos fonds publics est assez marquée, mais elle semble avoir atteint ses dernières limites. La situation financière est bonne, quoique puissent dire les gens intéressés à prétendre le contraire. Signalons donc aux capitaux de placement le bon marché de notre 5 0/0 à 98, des *Obligations Charentes* à 262, 50, et des *Obligations des Chemins Nantais* à 235. Ces dernières sont admises à la cote officielle depuis le 16 novembre ; au taux actuel, elles offrent un placement à 6 1/2 0/0 exempt de tous risques. Les Nord-Est sont à 270. — Fonds étrangers généralement faibles. Bertaux.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 8,500 Obligations

MÉZIDON A DIVES (CALVADOS)

Ces obligations de chemin de fer, déjà admises à la cote officielle de la Bourse de Paris, Rapportent 15 francs par an, en deux semestres les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année et sont remboursables à 500 francs.

PRIX : 220 FRANCS

JOUISSANCE DU 1^{er} JANVIER 1875

Payable : 20 francs en souscrivant, 50 — à la répartition, 50 — au 20 décembre, 50 — au 20 janvier 1875, 50 — au 20 février 1875,

avec faculté d'anticiper les versements sous bonification de 5 0/0 d'intérêt. Le prix en libérant de suite sera donc de 218 francs 50. Ce prix, non compris la prime de remboursement, représente un placement de 6 87 0/0.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE les Vendredi 27 et Samedi 28 Novembre

Chez MM. LEVY-BING et C^{ie}, banquiers, 102, rue de Richelieu, à Paris, et dans leurs succursales d'Epinal, de Nancy et de Mulhouse.

Les titres définitifs seront délivrés aussi après la répartition.

Les obligations MÉZIDON A DIVES (Calvados) sont garanties :

Par le capital social, 1.000.000 sur lequel 750.000 francs sont à appeler ;

Il y a une subvention de 40.000 francs par kilomètre, de l'Etat et du Département, 1.160.000

La Compagnie évalue ses recettes à 8.000 fr. net par kilomètre, ce qui couvre, et au-delà, son service financier. Elle a confié les travaux de la ligne à M. H. LEFRÈRE, député, ingénieur et constructeur de chemins de fer, qui s'est engagé à les terminer pour le mois de juillet 1875.

La répartition aura lieu au prorata des demandes.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 23 novembre 1874.

Représentation extraordinaire avec le concours de M. EMILE MARCK, premier rôle du théâtre de l'Odéon.

Immense succès.

NOS BONS VILLAGEOIS

Pièce en 5 actes, à grand spectacle, de Victorien Sardou.

M. MARCK remplira le rôle du colonel de Villepreux. Mise en scène du théâtre d'Angers; figuration complète; musique des sapeurs-pompiers de Bouzy-le-Tétu.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2.

Patte de Velours! tel est le titre gracieux et piquant de la nouvelle valse de JULES KLEIN. Toutes les qualités de l'auteur de *Fraises au Champagne* sont réunies dans cette œuvre mélodieuse, dont le succès est immense à Paris. D'ailleurs, la vogue de l'éminent maître s'augmente chaque jour, et rien n'est plus agréable que de cueillir dans son parler les fleurs aimées: *Pazza d'A-*

more, *Lèvres de Feu! Cuir de Russie*, valse; *Cœur d'Artichaut! Peau de Satin*, polkas, sans oublier une délicieuse mélodie: *Soupir et Baiser*, qui est avec la valse: *Patte de Velours!* le plus grand succès de l'époque.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune d'elles 2 fr. 50 c. en timbres-poste (1 fr. 70 c. pour la mélodie), à COLOMBIER, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 93^e fascicule, RUB à SAN, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mau-

vaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N^o 62,986.

M^{lle} Martin, de *Suppression des règles* et *Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalésière*.

Cure N^o 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N^o 62,845.

M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N^o 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de

9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésière* chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tassés, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. CUMON, épicière, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers, Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers: 5 heures 50 minutes du matin.

11 — — — — — du soir.

6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur: 5 heures 40 minutes du matin.

10 — 40 — — — — — du soir.

5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus. P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin 72	61	60	» 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	680	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	447	50	» 1 25
4 1/2 % jouiss. mars	88	40	» 40	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	373	75	» 1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	685	»	» 2 50
5 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit foncier d'Autriche	545	»	»	Société autrichienne, j. janv.	686	25	» 1 25
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	335	10	» 2 50	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	97	95	» 25	Est, jouissance nov.	505	»	»	Orléans	298	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	875	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	294	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	436	25	»	Midi, jouissance juillet	642	50	»	Est	292	»	»
1865, 4 %	471	»	»	Nord, jouissance juillet	1075	»	»	Nord	303	25	»
1869, 3 % r. payé	300	50	» 1 50	Orléans, jouissance octobre.	850	»	»	Ouest	291	50	»
1871, 3 % r. payé	376	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	565	»	»	Midi	294	75	»
Banque de France, j. juillet.	3920	»	15	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	905	»	»	Deux-Charentes	362	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	552	10	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	795	12	50	Vendée	345	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	467	50	»	Société Immobilière, j. janv.	55	1	»	Canal de Suez	495	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	242	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	215	2	50				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — le soir, omnibus.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir.
4 — 12 — — — — — omnibus.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Etude de M. A. GUERET, notaire à Brain.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En totalité ou par parties, UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à la Chaussée, commune de Brain-sur-Allonnes et, par extension, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, comprenant une maison de maître en parfait état, vastes servitudes, serre, jardin clos de murs, pièce d'eau et avenue, sur la grande route de Saumur à Bourgueil; deux corps de ferme, avec terres labourables, prés et vignes; le tout contenant environ 25 hectares.

Pour traiter, s'adresser à MM. Du Bois et Masse, propriétaires au Vieil-Baugé, DAUDET, expert à Allonnes, et, pour tous renseignements, à M. GUERET, notaire. (586)

COMMUNE DE MONTILLIERS.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Montilliers prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Montilliers, le dimanche 20 décembre 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

- 1^o 1,118 mètres courants de terrassements..... 526 f. 72
- 2^o 4,118 mètres courants d'empierrement... 2,621 69
- 3^o Travaux d'art..... 71 38
- 4^o Somme à valoir pour travaux imprévus..... 50 21
- Total..... 5,250 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

AVIS

La liquidation de papiers peints de la maison NAY-CHATIL-LON étant terminée, les quelques marchandises restant en magasin seront vendues avec un rabais considérable. (573)

AVIS.

M. ANTOINE CLAVEAU, maître de carrières à Saumoussay, commune de Chacé, prévient les négociants qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter la dame LOUISE LEQUIPE, sa femme. (574)

POSITION UNIQUE

De 1 à 6,000 francs par an, à se créer dans chaque localité, avec un petit capital (articles spéciaux de première nécessité). Ecrire 1^{er} initiales N. N., poste restante, à Namur (Belgique).

PRODUITS ALIMENTAIRES

Huile d'olive de Nice
M. Félix Audemar, propriétaire à Nice, offre aux consommateurs ses huiles si estimées en France et à l'étranger. Expédition par 50, 35, 25 et 20 litres, franco, gare de l'acheteur. Sur demande, affranchi, envoi du Prix cour et des échantillons. Pour ces derniers, le port seul, par grande vitesse, sera à la charge du destinataire.
Liqueurs des îles
Les liqueurs si renommées depuis longtemps de la veuve Amphoux, St-Pierre (Martinique), ne se vendent que chez M. Legendre jeune, entrepositaire pour toute l'Europe, rue Plantureux, 34, à Bordeaux. Une caisse de 12 bouteilles assorties, au choix, 72 fr.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR.

Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailer toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L'ETUDE DE M. MEHOUS, notaire à Saumur, est transférée rue Beaurépair, n^o 24, en face de la maison où elle était précédemment.

MÉDICAMENTS D'HIVER

Goudron végétal Le Bouff
Le savant professeur de la Faculté de médecine de Paris, le Dr Gubier, s'exprime ainsi au sujet de cette préparation: « Le goudron Le Bouff, dit-il, représente, à titre alternatif et sans pertes, tous les principes et, conséquemment, toutes les qualités du goudron en nature. » (Com^o Therap., du Codex, 2^e éd., p. 167, Paris, 1873.) Cette préparation est prescrite journellement, par nos célébrités médicales, dans les Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Affections furonculaires, etc.
Migraine
On guérit instantanément cette pénible affection en prenant, dans un peu d'eau sucrée, ou non, un seul paquet de la Poudre de Guillemin, pharmacien; elle est recommandée par les meilleurs médecins, et se vend 2 fr. la boîte de six doses, dans les bonnes pharmacies. Se défier des contrefaçons.

HERNIES ET MALADIES DE LA VESSIE
Guérison radicale par la NEPTUNIDE ROUILLE, extrait de plantes marines. — Renseignements gratuits. Rouille, pharmacien de 1^{re} classe aux Sables-d'Olonne (Vendée) (517)

GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^e

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSMANN

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DEPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^e.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. G. BOURDON et C^e.
Hâvre, chez M. E. FIGUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN et C^e.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^e.
Nantes, chez M. LE BARRE.
Paris, chez MM. JAMONT et HUARD.
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

Mercerie, Rubanerie, Ganterie, Bonneterie.

SARGET-GIRAULT

5, Place du Marché-Noir, 5, SAUMUR.

- Grand assortiment de laines à tricoter (ce qui se fait de plus beau), rayées, bleu ponceau, sofferino, et un très-jeu choix de nuances nouvelles, la pelote de 50 grammes... 1 75 c.
- Laine mousse, la pelote de 25 grammes... 30
- Ruban faille noir, pure soie, largeur 58 millimètres, le mètre... 65
- Ruban noir pour ceintures et ruban blanc pour ceintures de mariées, qualité coite, très-brillante, largeur 18 centimètres, le mètre... 2 95
- Fil Broock et fil à la tête de cheval, J. T. P. F., la boîte de 12 bobines, 6 fr. 40 c.; la bobine de 500 yards... 55
- Foulards blancs brochés, tout soie, 45 centimètres carrés (belle qualité)... 95
- Foulards blancs brochés, tout soie, 70 centimètres carrés (belle qualité)... 2 45
- Cravates Eavallière, Surah, unies et fantaisie... 1 45
- Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon... 1 15
- Eau de Cologne de Jean-Marie Parina, le flacon... 1 30
- Lait d'Iris, L.-T. Piveri, le flacon... 1 40
- Eau de Lubin, le flacon... 1 90
- Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 3 francs... 2 40

Dépôt de l'huile de la Providence, distinguée des autres huiles par son incontestable supériorité, due à ses qualités hygiéniques et bienfaisantes: le flacon, 1 fr. 20; le 1/2 flacon, 60 centimes. (584)



A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedeveigne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.